

**Compte-rendu du Conseil d'Administration de  
l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis  
Séance du 3 octobre 2017**

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures :	ASSE Abdallah, représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés DEBRUGE Dominique, représentant la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole MANUSSET Héric, représentant du monde associatif SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc GUERRA Thierry-Marie LAGAE Véronique LEVEL Pascal
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ALPHONSE-TILLOY Isabelle KRAS Anne-Marie RENAUX Dominique USEILLE Philippe
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	EDART Cédric LESUEUR Denis RUTKOWSKI Pascal
Collège des Usagers	QUESTEL Corentin
Membres de droit	M. le Recteur de l'Académie de Lille ou son représentant M. le Directeur Général des Services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad, Vice-présidente du conseil d'administration POIRRIEZ Vincent, Vice-Président délégué aux affaires juridiques, TRUFFERT Françoise, Directrice du service commun de la documentation, DELOT Thierry pour l'accord-cadre avec le groupe INSA GIRARD Karine, pour le bilan social 2016 MICHEL-DANSAC Christian pour la convention IRT SIMONEAU Emilie pour l'accord-cadre avec le groupe INSA VAGANAY François, directeur général des services adjoint VARAGO Manuel, pour compte-rendu
Ont donné pouvoir	CORNU Sophie à ASSE Abdallah SAYDON Laurence à MANUSSET Héric à partir de 15h40 PAILLOUS Françoise à ARTIBA Abdelhakim CHOEL Jean-Pierre à COUTELLIER Daniel CHAMPAGNE Philippe à DUQUENNOY Marc BOUCHART Franck à LEVEL Pascal BONDUELLE Alexandre à ALPHONSE-TILLOY Isabelle TURPIN Winter Hélène à EDART Cédric D'ETTORE Marjoline à RUTKOWSKI Pascal

Monsieur ARTIBA Président de l'Université accueille les conseillers à 14 h 00.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 10.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2017

Monsieur le Président présente aux membres du conseil le compte-rendu.

En l'absence de demandes de modification, il propose de passer au vote.

#### **VOTE**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte le compte-rendu à l'unanimité des voix.

### CAMPAGNE D'EMPLOI DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines. Il présente un tableau faisant la synthèse des besoins exprimés par les composantes de formation.

Position : S'agissant des besoins d'enseignement en langues, la plateforme des langues a vocation à répondre aux besoins des composantes dans un objectif de mutualisation. Si le besoin est comblé de cette façon, il n'y a pas d'ouverture de poste de titulaire.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte la campagne d'emploi à l'unanimité des voix selon la répartition suivante :

- pour l'Institut Universitaire de Technologie : 1 poste mis au recrutement en Lettres Modernes  
1 poste mis au recrutement en Economie-Gestion
- pour l'ENSIAME : 1 poste en Lettres Modernes, communication en entreprise mis au recrutement.

### RÉGIME D'INTERESSEMENT POUR ENCOURAGER A LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE-PEPS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines. Il présente un projet de délibération.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte le régime de la PEPS à l'unanimité des voix selon le dispositif suivant :

- enveloppe de 21 000 euros pour les dossiers déposés au titre de l'année 2017 au bénéfice des candidats qui n'ont pas obtenu la prime d'encadrement doctoral et de recherche et remplissant les conditions définies antérieurement ;
- montant unique individuel pour les dossiers au titre de l'année 2017 est fixé à 1 500 euros. Ce montant pourra être proratisé si le nombre de bénéficiaires était tel que le montant de l'enveloppe soit dépassé ;
- Les attributions individuelles sont fixées par le Président, après avis de la commission de la recherche du conseil académique.

### BILAN SOCIAL 2016

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines et à la responsable du projet bilan social invitée.

Remarque : Une réflexion sera engagée pour que les directeurs des composantes de recherche soient éligibles à la prime pour charges administratives.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte le bilan social à l'unanimité des voix.

### **RAPPORT D'OBSERVATION DE LA COUR DES COMPTES**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le directeur général des services. Il présente une synthèse du rapport d'observations définitives.

#### **Positions :**

Les observations de la cour et les recommandations seront prises en compte par l'UVHC sur le long terme selon les objectifs fixés.

Au sujet de l'observation sur l'absence de redéploiement de ses moyens pour renforcer les laboratoires et formations d'excellence, l'UVHC doit se concentrer dans ses domaines d'excellence.

Sur l'observation relative au choix de l'UVHC de ne pas restructurer l'offre de formation au niveau Licence et Master 1 dans le cadre de l'élaboration d'une carte des formations communes aux établissements de la COMUE, il est précisé que le choix a été fait au niveau de la COMUE de travailler sur la co-accréditation au niveau master uniquement.

Ce point ne fait pas l'objet d'une décision.

### **PUBLICATION DES COMPTES RENDUS SUR INTERNET**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le directeur général des services adjoint. Il présente l'économie générale de la loi du 7 octobre 2016 consistant à mettre à la charge des administrations une obligation de publication spontanée sur internet de leurs documents et informations publiques. Dès lors, le vote précédent du conseil en date du 8 décembre doit être abrogé.

Dans ce cadre, le compte rendu du conseil d'administration doit être publié sur internet.

#### **3 possibilités sont évoquées :**

- publier sur internet les comptes rendus retraçant les prises de positions individuelles de chaque conseiller clairement identifié ;
- publier sur internet un relevé de décisions ne mentionnant pas les prises de positions individuelles ;
- publier sur internet les comptes rendus retraçant les prises de positions individuelles de chaque conseiller anonymées.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix, que les comptes rendus seront des relevés de décisions qui retracent le sens des débats et les différentes positions exprimées ayant conduit à la décision prise.

### **AVENANT N°20 AVEC VALUTECH POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE TECHNOLOGIQUE EN TRANSPORT TERRESTRE-C3T**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le directeur général des services adjoint. Il présente l'objet de la convention qui est la perception au titre de l'année 2017 d'un loyer et d'une redevance pour la location des équipements technologiques du C3T de la part de la filiale de l'université.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention.

## CONVENTION AVEC LA FONDATION DE COOPERATION SCIENTIFIQUE « RAILENIUM »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le directeur de la recherche et de la valorisation. Il présente la convention de partenariat pour les années 2017-2019 avec l'institut de recherche technologique (IRT) RAILENIUM.

Position : le conseil demande à l'article « 8.1-Formation par la recherche » le remplacement du passage « aider au recrutement des doctorants en recommandant les meilleurs éléments sur les sujets proposés d'une part, et en participant à la sélection des doctorants avec RAILENIUM » par le passage « aider au recrutement d'excellence des doctorants sur les sujets proposés d'une part, (...) ».

### Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention.

## INFORMATION SUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Monsieur le Président présente l'état d'avancement du projet d'établissement. Il annonce que des changements législatifs et réglementaires sont attendus pour permettre à la future Université Polytechnique de se structurer en deux établissements publics, l'INSA devenant membre de l'Université Polytechnique. L'université doit saisir sa chance maintenant.

Monsieur le Président informe le conseil que conjointement avec le groupe INSA, une demande a été faite auprès de Madame la Ministre pour exposer les objectifs partagés du projet lors d'une rencontre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques. Il expose au conseil l'accord-cadre avec le groupe INSA. Cet accord sert de base pour la rencontre avec le ministère. Il n'a pas la valeur de statuts.

S'il y a accord du Ministre, le travail interne va s'enclencher devant les instances de l'UVHC sur l'ensemble du projet, notamment pour les autres pôles.

### Positions :

1/ L'établissement public INSA ne doit pas être en capacité de se séparer de l'Université Polytechnique.

2/ Les instances du personnel enseignants-chercheurs et administratifs de l'INSA compétentes pour les questions individuelles relatives à la carrière, agissent en préparation des travaux de ces mêmes instances de l'Université Polytechnique.

3/ Les masters existants dans l'offre de formation actuelle de l'UVHC dont il existe une spécialité analogue de titre d'ingénieurs, sont transformés en diplôme d'ingénieurs ou en master ingénierie.

### Décision

A la demande d'un conseiller, l'approbation de l'accord-cadre est soumise au scrutin secret.

Pour : 22 voix

Contre : 4 voix

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 18h00.

Le 11 octobre 2017

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA